



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 2 avril 2021

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Budget primitif 2021 – Budget des transports – Autorisations de Programme 2021

L'An Deux Mille Vingt et Un, le 2 avril à 16h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni au théâtre de Furiani, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 26 mars 2021.

PRESENTS : ARMANET Guy, BATTESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, CALLIER Jeanne, DE CASALTA Jean-Sébastien, COLOMBANI Carulina, DE GENTILI Emmanuelle, GIAMARCHI Marie-Dominique, LOMBARDO Florence, MASSONI Jean-Joseph, MILANI Jean-Louis, MUSSIER Emma, PADOVANI Jean-Jacques, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGGRI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SAVELLI Pierre, TIMSIT Christelle, LACAVE Mattea, POLISINI Ivana, TIERI Paul, ZUCCARELLI Jean.

ONT DONNE POUVOIR :

BIAGGINI Jean-Jacques	à	BATTESTI Gilles
LINALE Serge	à	ROMITI Gérard
LORENZI Thérèse	à	PADOVANI Marie-Hélène
MALAFRONTÉ Christine	à	GIAMARCHI Marie-Dominique
SAVELLI Jean-Michel	à	ROSSI Michel
SIMEONI Gilles	à	SAVELLI Pierre
SIMONPIETRI Pierre-Michel	à	POZZO DI BORGO Louis
VESPERINI Françoise	à	DE CASALTA Jean-Sébastien
PIPERILINDA	à	POLISINI Ivana
SALGE Hélène	à	ZUCCARELLI Jean

ABSENTS : SIMONI Pierre-Baptiste, MORGANTI Julien.

QUORUM : 14

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire.
Mme Pellegrini Leslie est élue secrétaire de séance.

OBJET : Budget primitif 2021 – Budget des transports – Autorisations de Programme 2021

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n°97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des Autorisations de Programme /Crédits de paiements ;

Vu l'Ordonnance du 26 août 2005 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-2, L2221-5, L2311-3 et L2311-9 ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 13 Mars 2007 décidant de créer un budget annexe des transports ;

Vu l'instruction M43 applicable aux services publics locaux de transport des personnes et notamment son article 1.1.1.3 autorisant le recours aux autorisations de programme et crédits de paiement pour les dépenses d'investissement ;

Considérant que les dépenses d'équipement inscrites dans le Plan Pluriannuel d'Investissement revêtent un caractère pluriannuel et peuvent faire l'objet d'une Autorisation de Programme afin de ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget des différents exercices concernés ;

Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire au montage de ces dossiers ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE

(Contre : MM. De Casalta, Zuccarelli, Mmes Salge, Vesperini)

- De gérer les crédits en Autorisations de Programme et Crédits de Paiement ;
- D'ouvrir les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessous :

Libellé	Montant AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
Travaux TCSP	4 400 000,00 €	30 000,00 €	850 000,00 €	1 760 000,00 €	1 760 000,00 €

DIT

- Que les dépenses seront financées par la TVA récupérée par le délégataire pour le compte de la communauté d'agglomération de Bastia, des financements extérieurs et par l'autofinancement ;
- Que les crédits de paiement nécessaires à la réalisation de ces opérations sont prévus au budget primitif 2021 ;



LE PRESIDENT

Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification